



Règlement de copropriété différent entre copropriétaires

Par **scinclair**, le **04/04/2016** à **21:00**

Bonjour, j'ai plusieurs questions sur une petite copropriété avec un syndic bénévole. Un des copropriétaires a des lots dans les sous-sols. Une distribution intérieure qui mène aux lots. Dans mon règlement de copropriété qui date de janvier 1972 on parle de sanitaire commun. Dans le règlement de copropriété du sous-sol qui date de décembre 1972 cette notion a disparu et il s'avère à la lecture que cette partie deviendrait une partie privative mais en lot. Comment il se peut qu'un même notaire en charge de ladite copropriété ne donne pas le même règlement? De plus une partie de l'arrivée d'eau commun est dans cette partie du copropriétaire. Le compteur se trouvant dans l'escalier dans accessible. Il y eu une fuite d'eau dans sa partie n'ayant pas les coordonnées j'ai cassé la porte pour couper l'eau car les pompiers refusent d'intervenir. Et à la relecture de mon règlement pour moi c'est une partie commune alors que pour le copropriétaire c'est une partie privative. 2ème sujet le copropriétaire a résilié son contrat EDF. nous avons pas ou plus d'électricité dans les parties communes déjà à mon arrivée depuis 9 ans. J'ai téléphoné à EDF et il m'a attribué le compteur du sous-sol pour les communs. De plus sur le lieu de distribution il m'a notifié : lieu de distribution sous-sol, 1, 2, sous-sol. il n'y a pas de 2ème sous-sol mais un deuxième étage. j'en déduis qu'à l'époque ce compteur était dédié aux communs et au sous-sol et avec le temps il a été repris par le copropriétaire de l'époque pour le privatisé. A noter que le RDC était alimenté par le privatif du copropriétaire du RDC. c'est vraiment compliqué et tout n'est pas clair, pouvez-vous m'aider merci. Bien cordialement.